



**DOSSIER A COMPLETER POUR L'EXAMEN
D'UNE PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION**

Cadre réservé aux conseillers départementaux

CANTON DE :

Proposition de subvention :

Date de la CP :

Nature du projet : Culture Animation

Observations :

NB : Accord impératif des deux conseillers départementaux

Signatures :

Mme	M.
-----	----

INTITULE EXACT DE L'ASSOCIATION :

ADRESSE DU SIEGE SOCIAL :

NOM, ADRESSE DU PRESIDENT :

TEL :

EMAIL :

N° SIRET (obligatoire – A demander à l'INSEE de Toulouse) :

<p>A.....</p> <p>le.....</p>	<p><i>Signature du président de l'association :</i></p>
------------------------------	---

Objet de la demande :

S'agit-il d'une action spécifique (manifestation, spectacle...)
dans ce cas, compléter la page 2

S'agit-il d'une aide au fonctionnement d'une association
dans ce cas, compléter la page 3



S'il s'agit d'une action spécifique (manifestation, spectacle...):

Nature de la manifestation :

.....

Préciser notamment s'il s'agit d'un spectacle de musique, théâtre, danse ou cinéma, d'une exposition arts plastiques, de l'organisation de conférences, d'une animation sportive, festive, de loisirs, etc.

Lieu :

Date(s) :

Public visé : (vérifier que le projet est subventionnable – voir page 4)

- Tout public
- Scolaire
- Adhérents d'un club
- Personnes âgées

Manifestation : payante Prix de l'entrée

 gratuite

Décrire le **contenu de l'opération**, le détail des interventions, les moyens auxquels il est fait appel :

.....

.....

.....

.....

.....

Budget prévisionnel détaillé (OBLIGATOIRE) :

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Documents promotionnels		Cotisations	
Location de salle		Entrées	
Droits d'auteur		Mécénat (préciser)	
Cachets d'artistes		
Autres (préciser)		Subventions :	
.....		- Etat	
.....		- Région	
.....		- Communauté de communes	
.....		- Communes	
.....		- Département	
.....		-	
TOTAL		TOTAL	



S'il s'agit d'une aide au fonctionnement pour une association :

Nature des activités de l'association :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Budget prévisionnel détaillé (OBLIGATOIRE):

<i>Charges de fonctionnement</i>		<i>Recettes</i>	
Dépenses de personnel		Cotisations	
Location de salle		Divers :	
Prestations de service (préciser)		Mécénat (préciser)	
Documents promotionnels			
Autres (préciser)		Subventions : - Etat - Région - Communauté de communes - Communes - Département -	
TOTAL		TOTAL	

Observations :

.....

.....

.....

.....



Modalités d'attribution des subventions

Nature des projets :

■ Projets subventionnables :

- ▶ spectacles ouverts à tous publics (concerts, théâtre, danse, expositions d'art plastique, animations autour du livre...);
- ▶ dépenses de fonctionnement d'associations culturelles ;
- ▶ animations locales à caractère sportif, éducatif, festif ou de loisirs ;
- ▶ dépenses de fonctionnement des associations en charge de tels projets d'animation.

■ Projets non subventionnables :

- ▶ projets financés ou finançables par ailleurs par le Département, notamment au titre des enveloppes départementales consacrées à la culture et au sport ;
- ▶ voyages d'études, banquets, fêtes de Noël ou cérémonies de vœux, projets liés aux programmes scolaires et investissements (aménagement, petit équipement...).

■ Bénéficiaires : les associations et les organismes assimilés.

La commission permanente du conseil départemental affecte les crédits sur proposition des conseillers départementaux pour leur permettre de soutenir les initiatives qui concourent à l'animation du territoire cantonal.

Dossier à produire :

Pour la demande, le présent formulaire complété doit être envoyé nominativement aux conseillers départementaux et accompagné :

- d'un relevé d'identité bancaire** ;
- des statuts de l'association et de la composition du bureau** (lors d'une première demande) ;
- N° de SIRET (obligatoire)**.

Pour le versement (*à envoyer au service Culture*) :

- compte rendu** de la manifestation ou des activités ;
- bilan financier**.

Modalités d'attribution :

- ▶ Le montant d'une subvention accordée pour une action spécifique (manifestation, spectacle,...) est plafonné à **50 % du montant de la dépense**.
- ▶ La durée de validité des subventions est limitée à une année.
- ▶ Le versement des subventions intervient sur présentation de pièces justificatives des dépenses réalisées.

Contacts :

Anycette MAURICE
05 65 53 43 83
anycette.maurice@lot.fr

Département du Lot – service Culture
Avenue de l'Europe – BP 291
46005 CAHORS Cedex 9